

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 188**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Subvention à Bouches-du-Rhône Tourisme pour l'étude de programmation de la  
"Cité de la gastronomie"

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Observatoire  
1 22 70**

## PRESENTATION

En 2013, « Marseille-Provence, Capitale de la culture » a permis une mobilisation autour des richesses gastronomiques de la Provence. Les Bouches-du-Rhône comptent aujourd'hui 18 restaurants étoilés (1 table 3\*, 3 tables 2\* et 14 tables 1\*).

L'enjeu est désormais de positionner la Provence parmi les destinations touristiques gastronomiques incontournables, en faisant de ses richesses culinaires un atout majeur du tourisme départemental.

Pour cela, le Conseil départemental a confié à Bouches-du-Rhône Tourisme l'élaboration du projet « Cité de la gastronomie », dans le cadre d'un « Pôle de la gastronomie » qui a pour objectifs de :

- poursuivre la structuration de la filière, en construisant l'identité « Gastronomie Provence »,
- assurer la mise en réseau, la coordination et l'animation d'une stratégie concertée et partagée sur la gastronomie du territoire,
- valoriser la gastronomie.

Une première étude d'opportunité, a, en décembre 2016, montré l'intérêt de ce projet, en mettant l'accent sur l'identité culinaire locale, son histoire, sa dimension sociale, familiale, patrimoniale, et sur l'intérêt et les effets positifs de la valorisation de la gastronomie.

## DEMANDE

Une étude de programmation doit désormais être lancée, par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de décrire le projet dans ses enjeux, ses objectifs, son contenu, son portage juridique et financier, ses partenaires, son fonctionnement optimal et son positionnement par rapport aux acteurs et destinations, et de, finalement, mettre en œuvre le projet. L'étude devrait commencer en novembre 2017, pour se conclure dans un délai estimé à 9 mois.

Bouches-du-Rhône Tourisme sollicite le Conseil départemental pour 60% du coût de la dépense, estimé à 100 000 €

Le plan de financement du projet est le suivant :

Charges		Produits	
Etude de programmation - AMO	100 000 €	Subvention Conseil départemental	60 000 €
		Autofinancement	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

## **MODALITES**

Les services du Département sont associés au comité de pilotage de l'étude, et seront destinataires du document final.

Le paiement de la subvention sera effectué comme suit :

- 50% à la signature de la convention,
- 50% à la communication de l'étude par Bouches-du-Rhône Tourisme.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces considérations, je vous propose de :

- vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € à Bouches-du-Rhône Tourisme pour la réalisation de l'étude de programmation du projet « Cité de la gastronomie »,
- m'autoriser à signer la convention type approuvée par la délibération n°122 de la commission permanente du 27 juin 2014.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL